



# OMS

BUREAU REGIONAL DE L'EUROPE

---

SCHERFIGSVEJ 8  
DK-2100 COPENHAGEN Ø  
DENMARK  
TEL.: (45) 39 17 17 17  
TELEFAX: (45) 39 17 18 18  
TELEX: 15348/12000

EUR/ICP/EHAZ 94 10/WS01

03955

FRANCAIS SEULEMENT

54671

## «L'EAU DANS LA VILLE»



Rapport sur un séminaire

Nancy (France)  
7-10 décembre 1994

1995

EUR/Santé pour tous, but 20

## BUT 20

### QUALITÉ DE L'EAU

*D'ici l'an 2000, toutes les populations de la Région devraient disposer d'un approvisionnement satisfaisant en eau potable, et la pollution des eaux souterraines, des cours d'eau, des lacs et des mers ne devrait plus engendrer de risques pour la santé.*

### RÉSUMÉ

Les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) et la Confédération des Etats indépendants (CEI) sont l'objet aujourd'hui d'un énorme changement, voire un bouleversement, au niveau politique, économique, social et culturel.

Des législations, introduites dans certains pays comme la Hongrie, la Pologne ou la Roumanie, prévoient par une politique de décentralisation, un rôle plus important des municipalités et des régions.

Les études menées par l'Organisation mondiale de la santé et l'Union européenne notamment en collaboration avec les gouvernements des pays concernés démontrent la nécessité d'une intervention urgente dans le domaine de l'environnement. La maîtrise des pollutions, l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées constituent, dans les PECO et la CEI, des domaines primordiaux pour lesquels des actions urgentes doivent être envisagées dans la perspective d'une amélioration générale du cadre de vie et du niveau de santé de leurs populations.

Un séminaire s'est tenu à Nancy du 7 au 10 décembre 1994 sur le Pôle de l'eau à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé avec l'appui d'un centre collaborateur : le Centre international de l'eau.

La participation d'opérateurs spécialisés dans le domaine de l'eau municipale, d'organisations internationales, de ministères et de collectivités territoriales a permis de présenter aux participants des éléments techniques et des éclairages tant au niveau local que national relatifs à l'eau, sa protection et sa gestion.

Des études de cas, nécessaires à la mise en œuvre des politiques, des expériences significatives, des démarches et des actions concrètes ont été présentées, illustrant des méthodes et techniques visant à fournir aux populations les meilleurs services possibles d'eau potable et d'assainissement.

### *Mots clés*

WATER POLLUTION - prevention and control  
WATER QUALITY  
SANITATION  
URBAN HEALTH  
CCEE  
NIS

Tous droits sont réservés par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Ce document peut néanmoins être librement commenté, résumé, reproduit ou traduit dans une autre langue, mais il ne doit ni être mis en vente, ni être utilisé à des fins commerciales. Les opinions exprimées par les auteurs cités n'engagent que ceux-ci. Le Bureau régional recevra volontiers trois exemplaires de toute traduction faite.



Séminaire  
"L'EAU DANS LA VILLE"  
7 - 10 Décembre 1994



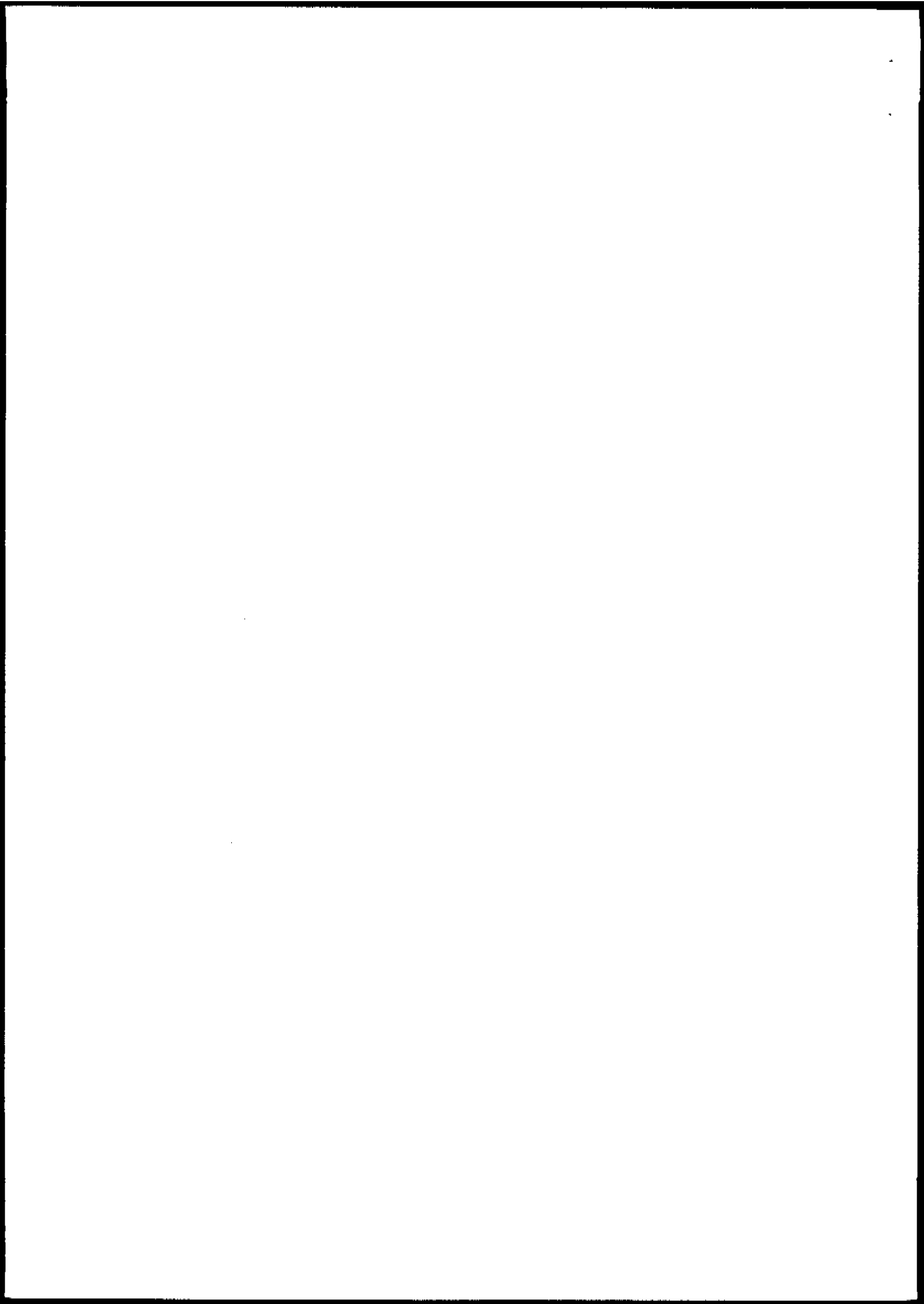
**RAPPORT**

Organisation Mondiale  
de la Santé  
Bureau de Projets  
Tel. : (33) 83 15 87 70  
Fax : (33) 83 15 87 73

Pôle de l'Eau  
149, rue Gabriel Péri - 54 500 VANDŒUVRE  
FRANCE

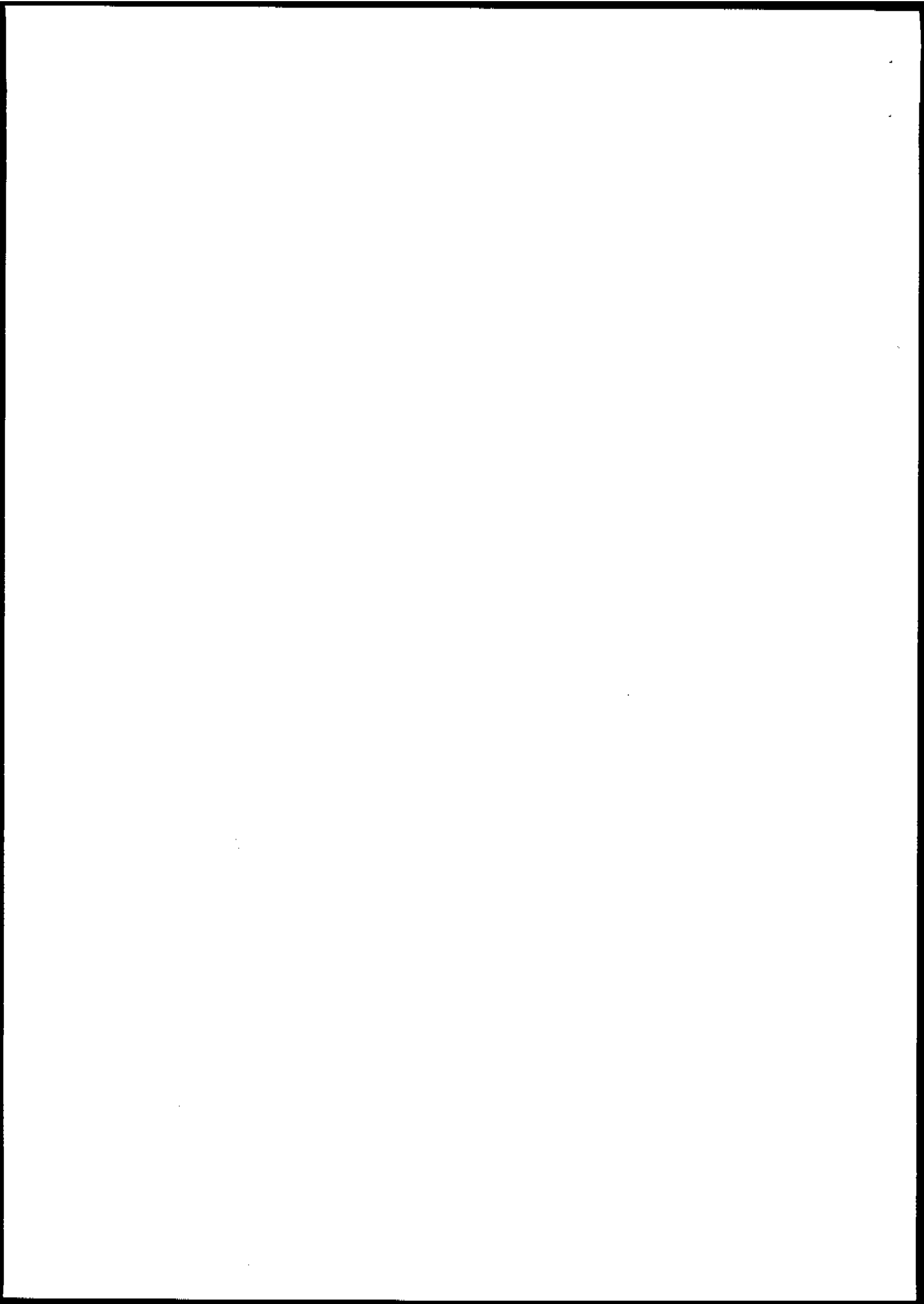
Centre International de l'Eau  
NAN.C.I.E.

Tel. : (33) 83 15 87 87  
Fax : (33) 83 15 87 99



# SOMMAIRE

<b>Avant propos</b>	<b>1</b>
<b>Rapports des sessions</b>	<b>3</b>
<b>Session introductive : le défi de la coopération internationale     vu par les pays et par les villes</b>	<b>4</b>
<b>Session 1 : les critères de qualité de l'eau potable     et la protection des ressources</b>	<b>6</b>
<b>Session 2 : les traitement de potabilisation</b>	<b>8</b>
<b>Session 3 : la distribution de l'eau</b>	<b>9</b>
<b>Session 4 : la protection de l'Environnement</b>	<b>11</b>
<b>Session 5 : la gestion municipale de l'eau</b>	<b>15</b>
<b>Session 6 : les mécanismes économiques de la protection     et de la gestion de l'eau</b>	<b>20</b>
<b>Session 7 : les actions de coopération internationale</b>	<b>22</b>
<b>Evaluation du séminaire</b>	<b>26</b>
<b>Evaluation chiffrée du séminaire</b>	<b>30</b>
<b>Programme du séminaire</b>	<b>31</b>
<b>Liste des participants</b>	<b>39</b>
<b>Liste des interventions</b>	<b>43</b>
<b>Remerciement</b>	<b>46</b>



# AVANT PROPOS

## Contexte

Les pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) et la Confédération des Etats Indépendants (CEI) sont l'objet aujourd'hui d'un énorme changement, voire un bouleversement, au niveau politique, économique, social et culturel.

Des législations, introduites dans certains pays comme la Hongrie, la Pologne ou la Roumanie prévoient par une politique de décentralisation, un rôle plus important des municipalités et des régions.

Les études menées par l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Union Européenne notamment en collaboration avec les gouvernements des pays concernés démontrent la nécessité d'une intervention urgente dans le domaine de l'environnement. La maîtrise des pollutions, l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées constituent, dans les PECO et la CEI, des domaines primordiaux pour lesquels des actions urgentes doivent être envisagées dans la perspective d'une amélioration générale du cadre de vie et du niveau de santé de leurs populations.

## Objectif

Un séminaire s'est tenu à Nancy du 7 au 10 décembre 1994 sur le Pôle de l'Eau à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé avec l'appui d'un Centre Collaborateur : le Centre International de l'Eau.

La participation d'opérateurs spécialisés dans le domaine de l'eau municipale, d'organisations internationales, de Ministères et de collectivités territoriales a permis de présenter aux participants des éléments techniques et des éclairages tant au niveau local que national relatifs à l'eau, sa protection et sa gestion.

Des études de cas, nécessaires à la mise en œuvre des politiques, des expériences significatives, des démarches et des actions concrètes ont été présentées, illustrant des méthodes et techniques visant à fournir aux populations les meilleurs services possibles d'eau potable et d'assainissement.

## Pays concernés et participants

Les 35 participants originaires de 9 PECO et/ou de la CEI (l'Albanie, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Tchèque) étaient des responsables techniques ou politique des échelons national, régional ou municipal. Ils ont décrit les actions menées dans les collectivités de leur juridiction.

## **Conclusions du séminaire**

Les travaux du séminaire ont été évalués d'une manière très positive par les participants. Ils ont permis d'identifier des pistes d'actions possibles qui seront développés par différents partenaires. Les premiers domaines d'action prévus en 1995 sont :

- Contacts approfondis avec les services des villes concernées pour la mise en place de projets pilotes,
- Mesures de qualité de l'eau et la bonne pratique de laboratoire,
- Expertises des besoins dans le domaine de l'eau potable, de réhabilitation des réseaux de distribution et de l'assainissement,
- Echange et formation des élus, ingénieurs et techniciens supérieurs des collectivités territoriales et régionales.

# **RAPPORTS DES SESSIONS**

## SESSION : LE DEFI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE VUE PAR LES PAYS ET PAR LES VILLES

Intervention de Monsieur Christian PARRA, représentant de Monsieur Gérard LONGUET, Président de la Région Lorraine et de Monsieur André ROSSINOT, Ministre Maire de Nancy.

Pour Monsieur PARRA, le défi concerne le principe de subsidiarité, la volonté de continuité dans l'action, le soucis de globalité et de cohérence.

La Région Lorraine tient les projets selon quatre étapes :

- la familiarisation avec le partenaire,
- la mise en œuvre d'une stratégie de développement,
- le lancement d'un programme institutionnel,
- la surveillance des projets et leur évaluation.

La Région Lorraine soutiendra de plus en plus, les projets avec les pays d'Europe Centrale et Orientale et avec la Fédération de Russie, au delà de simples opérations de jumelage, la dimension économique sera de plus en plus prise en compte.

Monsieur PARRA formule enfin un vœux, celui que les échanges soient basés sur un principe de réciprocité, sur le fait que ces échanges doivent susciter des retombées économiques et souhaite que les pays présents rejoignent l'Union Européenne.

Monsieur GARDIN, de la Direction Générale de la Coopération Scientifique et Technique au Ministère des Affaires Etrangères français, explique que pour la Coopération Scientifique et Technique le thème de l'eau est prioritaire.

Entre 1981 et 1989, durant la décennie de l'eau, des efforts ont été faits par la collectivité internationale et par la France, mais en 1990, 1,2 milliards de personnes n'ont pas encore accès à une eau saine. Ce chiffre risque de s'accroître à l'échéance de l'an 2 000 avec 900 millions de personnes supplémentaires. Les besoins en investissement sont considérables : il faudrait investir 50 milliards de dollars dans les prochaines années, le Ministère des Affaires Etrangères soutient toute initiative prise en ce sens.

En ce qui concerne les projets menés avec l'Union Européenne en 1994, Bruxelles a financé 2 000 projets sur l'eau ; la France favorise une collaboration entre les centres de recherche, elle finance également des expérimentations pilotes, par exemple, sur le recyclage des eaux usées, mais le défi principal porte également sur la gestion, ce qui nécessite de développer des études institutionnelles et de mener des actions complémentaires en terme de formation par exemple. Pour ce qui concerne la gestion des services urbains, la France soutient les échanges entre villes, la formation des formateurs et la mise en œuvre de coopération institutionnelle.

Monsieur GARDIN rend hommage au Bureau de Projets OMS et au NAN.C.I.E. qui permettent la réunion des acteurs et des compétences, le vrai défi concerne la mise en œuvre effective de coopération efficace.

Monsieur KACZMAREK, Chargé de Mission auprès du Directeur de l'Eau au Ministère de l'Environnement en France, explique qu'en France il n'y a pas de problème majeur en matière de quantité d'eau, mais il faut pouvoir utiliser l'eau. Cela nécessite la mise en œuvre d'une bonne gestion et d'une politique ; l'eau est parfois un enjeu de guerre dans le monde, cela nécessite des choix, cela nécessite le consensus ; si on prend l'exemple du Proche Orient, il est évident que le problème de l'eau est un problème essentiel. Ceci est vrai à l'échelon international, ceci est vrai également au niveau local.

Les besoins augmentent au niveau des populations, des industries, des agriculteurs, l'irrigation par exemple croît en France de 25 % par an, la croissance des besoins confronte les décideurs à des conflits d'usage.

La France a donc mis en place des approches de partenariat :

- \* au niveau national, au sein des commissions de bassins, pour prendre des décisions graves qui vont parfois jusqu'au refus d'accès à l'eau,
- \* des partenariats sont mis en place au niveau des villes, en France, les villes sont responsables du secteur de l'eau et de l'assainissement, le morcellement des communes en 36 000 entités nécessite des regroupements intercommunaux,
- \* partenariat enfin au niveau de l'industrie privée qui a une capacité technique et d'expertise. Le prix de l'eau est un élément important, en France le coût de l'eau est à la charge du consommateur.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces partenariats, l'élément du droit est important : le contrat est un équilibre entre les intérêts des différentes parties prenantes, il faut une confiance mutuelle pour pouvoir travailler en commun. En France le système est original, efficace et performant pour associer l'ensemble des intervenants dans les conditions économiques les meilleures. Plus de 95 % de l'eau distribuée en France est potable en ville et dans les campagnes ; il y a encore des progrès à faire mais dans le cadre des directives européennes, la France est encore en avance. Les spécialistes du domaine de l'eau se retrouvent au sein des villes des agences de bassins des responsables de la direction de l'eau des industriels mais aussi d'organismes fédérateurs comme NAN.C.I.E. La coopération doit avoir lieu à ces différents niveaux, elle dépend de chacun d'entre vous.

Monsieur KACZMAREK fait enfin part de son expérience sur le terrain, plusieurs années passées en Pologne notamment, il faut tenir compte de l'importance de la demande, il faut faire émerger une volonté politique, il faut enfin la mise en œuvre d'un réel partenariat équilibré où chaque partenaire doit avoir un intérêt. Les projets doivent être concrets et identifiés. La mise en œuvre du partenariat doit prendre en compte l'émergence de la demande, l'intérêt des partenaires l'identification de projets concrets. Lorsqu'un bon projet est identifié, le financement vient toujours abondé le projet.

Les entreprises françaises sont prêtes à venir pour établir des partenariats pour ce qui concerne leurs compétences propres. Le système français plaît, il est reconnu par la Banque Mondiale, par l'Union Européenne. Monsieur KACZMAREK espère que l'ensemble des acteurs présents durant le séminaire souhaiteront développer des actions en commun.

Le quatrième intervenant est Monsieur Antal MEZEI de l'Office National des Eaux de Hongrie. Il salue les participants, exprime sa satisfaction de voir la coopération bilatérale entre la France et la Hongrie fonctionner de façon cohérente.

Selon lui les défis à relever sont d'abord :

- \* juridico-politiques,
- \* économiques : les modifications sur le plan des structures économiques sont rapides, cela nécessite des modifications culturelles et mentales. L'eau devient un produit de marché, il y a maintenant 220 services de distribution d'eau, il y en avait 33 auparavant, dans un premier temps la sûreté et la qualité ont baissé dans les petits services. Dans les 10 ans une réorganisation d'ensemble est nécessaire. Les grandes sociétés françaises sont présentes depuis 3 ans et depuis 12 mois, elles effectuent des achats de propriété. Il a été adopté des normes strictes. Les échanges Est-Ouest sont riches, il y a une volonté globale d'améliorer la gestion des bassins versants, objet de coopération avec la France en particulier ; mais le système des redevances françaises n'est pas transposable en l'état en Hongrie.

## SESSION 1 : LES CRITERES DE QUALITE DE L'EAU POTABLE ET LA PROTECTION DES RESSOURCES

Les trois premières interventions :

- M. MARCHANDISE
- M. GODET
- M. MANSCHOTT

ont traité les points importants suivants :

L'OMS, dans ses dernières recommandations, révisé ses positions de 1984-1985, propose de nouvelles valeurs-guides, applicables aux divers constituants de l'eau de boisson, ainsi que des éléments d'information essentiels pour comprendre la base de calcul de ces valeurs.

La dose infectante pour les aspects microbiologiques, la consommation journalière de l'eau du robinet, le poids corporel, le risque cancérigène pour certaines substances chimiques, sont autant de facteurs qui interviennent pour fixer les différentes valeurs-guides.

Si ces recommandations ne sont pas des normes obligatoires, elles ne peuvent qu'influencer fortement : les directives européennes et les réglementations nationales.

La politique communautaire a un poids très important sur les décisions actuelles : de part les enjeux économiques (marchés publics, libre circulation des produits), mais aussi par des enjeux sanitaires.

Les conséquences sont manifestes :

- harmonisation des règles techniques,
- méthodes d'analyses des eaux, des matériaux en cours de normalisation au niveau du CEN ...

Au niveau national et local, certaines responsabilités et prises de décision subsistent.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France est chargé de définir la démarche sanitaire la mieux adaptée aux problèmes posés :

- application des textes de l'OMS,
- mise au point des décrets, lois, ...

Le Préfet, la DDASS, les Mairies, les laboratoires sont des acteurs plus locaux mais qui ont chacun leur rôle et leur responsabilité.

La responsabilité de la qualité de l'eau distribuée à des abonnés est une lourde tâche pour le maire.

Grâce aux directives de la DDASS ainsi qu'à l'adaptation du contrôle sanitaire aux situations locales souvent particulières et les analyses du laboratoire, l'abonné peut être assuré que de nombreuses dispositions sont prises pour suivre la qualité de l'eau qui lui est vendue.

Des trois conférences prononcées par :

- Dr HARITO, Albanie
- Mme HAVAS-SZILAGYI, Hongrie
- Dr HAVLIK, République Tchèque

Six points forts sont énoncés :

- 1) La protection des ressources est un souci prioritaire.  
Les pollutions agricoles (nitrates, produits phytosanitaires) mais aussi industrielles inquiètent.  
Des projets sont en voie d'élaboration pour prévenir et protéger les points d'eau.
- 2) La collecte des eaux usées et leur traitement s'imposent dans le même sens.  
Des efforts sont indispensables à ce niveau.
- 3) La notion de responsabilité, en particulier pour les collectivités, est nouvelle.  
Elle impose de l'assistance technique et des aides multiformes (réglementation, finances).
- 4) Les réseaux de distribution de l'eau destinée à la consommation semblent assez vétustes et mal maîtrisés.  
Des perturbations diverses altèrent la qualité de l'eau, rendant obligatoire la chloration.
- 5) Tous ces projets : protection des captages, traitement des eaux usées, et rénovation et meilleure maîtrise de la distribution, sont coûteux et imposent des moyens financiers.
- 6) Les contrôles et analyses, notamment en République Tchèque, sont fortement influencés par les réglementations européennes.  
La liste des paramètres, les concentrations maximales admises permettent de porter de bons jugements sur la qualité de l'eau distribuée.  
La quantité d'eau ne semble pas être un problème ; mettre en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer la qualité est le souci des trois conférenciers sus cités.

## SESSION 2 : LE TRAITEMENT DE POTABILISATION

Mme VELTE, lors de la présentation de son rapport sur les filières technologiques de traitement de potabilisation, a rappelé les objectifs de traitement qui sont bien sûr la production de l'eau potable mais aussi la protection des installations et l'agrément du consommateur. Il a été rappelé que la désinfection, destinée à lutter contre les risques microbiologiques qui se traduisent par des effets à court terme, doit faire partie d'une filière de traitement dont les différentes étapes devront faire l'objet d'une réflexion globale.

La protection des installations doit également être considérée afin que l'eau mise à disposition du consommateur, c'est-à-dire celle à laquelle il a accès au robinet, soit potable et n'ait pas été dégradée lors de son stockage ou de son transport dans le système de distribution.

Enfin, l'agrément du consommateur, bien que n'intégrant pas forcément des critères susceptibles d'être nuisibles pour la santé, est indispensable afin d'éviter que l'utilisateur ne se détourne vers des ressources qui lui paraîtraient plus agréables tout en pouvant présenter plus de risques.

Les grands principes de traitement, c'est-à-dire d'élimination ou de transformation des composés indésirables ont été présentés et ont ainsi été passés en revue les prétraitements physiques, chimiques et biologiques et examinées les différentes étapes de filières schématiques de traitement.

La situation actuelle et les perspectives futures de la ville de Gabrovo, Roumanie, ont été présentées par M. Christo SLAVCHEV.

Les situations de l'eau au niveau national ont fait l'objet de plusieurs présentations. Mme Liliana BARA a conclu en présentant les objectifs prioritaires du Ministère Roumain des Eaux, des Forêts et de la Protection de l'Environnement dans ce domaine.

M Viliam SIMKO a décrit la situation institutionnelle et technique en Slovaquie.

M. Andrej JUREN a présenté la situation institutionnelle de l'eau à Maribor, Slovénie, ainsi que les différentes solutions possibles pour son amélioration.

Les différents exposés sont tous mis en évidence, par les descriptions des situations hydrologiques au niveau national, régional ou local, la dépendance entre la chaîne de traitement de potabilisation et le cycle de l'eau qui doit prendre en considération la ressource, les causes de sa dégradation, sa protection, le recyclage, la distribution, le comptage, les aspects institutionnels, les normes de contrôle.

Cette chaîne de traitement au sens strict doit nécessairement inclure les modifications des caractéristiques de l'eau de sa source à sa destination. Cette dernière est représentée par le point de consommation et non la sortie de l'usine.

Les notions de risque et de confiance ont été évoqués : risque pour déterminer et respecter les normes de qualité et confiance comme base de relation avec le consommateur.

### SESSION 3 : LA DISTRIBUTION DE L'EAU

A travers les 3 exposés de M. SHEHU pour la Ville d'ELBASAN (ALBANIE), de M. PITU pour le Département de CONSTANTA (ROUMANIE) et de M. ORLOV pour la Ville de NOVGOROD (RUSSIE) et les questions et commentaires apportés, a été mise en évidence, la difficulté voir l'impossibilité d'assurer une gestion quantitative, qualitative et par la même financière, d'un réseau d'eau potable en absence d'outils de gestion performants.

Les problèmes soulevés sont essentiellement :

- l'inexistence d'une réglementation adéquate,
- la méconnaissance de l'état du réseau, rendant aléatoire le traitement des fuites. L'importance des fuites entraîne en effet une surproduction au regard des besoins réels des agglomérations, une difficulté à alimenter régulièrement la population et une augmentation des coûts de production,
- un vieillissement des réseaux, ne permettant pas d'assurer la distribution d'une eau de qualité satisfaisante et constante tout en augmentant les risques de pollution accidentelle en traversée de terrains pollués,
- l'insuffisance ou l'absence d'un équipement de comptage, généralisé à tous les points de prélèvement,
- enfin, des problèmes plus particuliers tels la variation de la population en période touristique ou l'élimination des boues de traitement.

La mise en place de cellules de réflexion dans les villes précitées témoigne de la prise de conscience de l'importance de ces problèmes.

Les réponses passent par une bonne connaissance des réseaux et de leur état de fonctionnement.

Cette connaissance ne sera établie qu'après diagnostic du réseau, c'est-à-dire :

- l'établissement de plans maintenus à jour,
- la mise en place d'appareillages de mesure,
- la localisation et quantification des fuites,
- la mesure de la qualité,
- voire la modélisation mathématique des réseaux.

Puis il conviendra de réfléchir aux coûts directs et indirects des fuites, afin de justifier le renouvellement ou la réparation des réseaux concernés.

M. MUNCH a présenté l'expérience du District de l'Agglomération Nancéienne en matière de suivi qualitatif de l'eau sur le réseau de distribution.

M. LAMANDE (CEO) propose l'établissement d'outils d'aide à la gestion tels que les indices de fuite permettant d'appréhender directement l'état d'un réseau et l'opportunité de l'intervention.

L'ensemble de ces démarches impose la présence d'un personnel formé à toutes ces techniques d'investigation et de gestion.

Nous retiendrons que, seul un réseau bien connu de l'exploitant et suffisamment équipé, peut permettre une gestion technique (amélioration du rendement et garantie d'une qualité sanitaire satisfaisante) et une facturation juste et rigoureuse de l'eau fournie.

Cette gestion a un coût, c'est pourquoi nous insisterons sur le caractère indissociable des critères réglementaires, techniques (quantitatifs et qualitatifs) et financiers pour la bonne gestion d'un réseau d'eau potable. Le financement des travaux et la pérennité d'une exploitation n'existeront pas sans la mise en place d'une facturation de l'eau adéquate. Enfin, le facteur humain ne doit pas être négligé à savoir une sensibilisation des consommateurs, un changement des habitudes et une formation du personnel exploitant.

## SESSION 4 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### LES PRINCIPALES IDEES EXPRIMEES PAR LES INTERVENANTS

#### 1) "Un exemple d'intercommunalité au service de l'Eau" - M. CHONE

La maîtrise des eaux est une nécessité pour satisfaire aux attentes des usagers.

Le District de l'Agglomération Nancéienne s'est constitué en 1959 pour répondre à ces attentes, dans un contexte géographique qui ne facilitait pas la tâche (activités des soudières et des salines rendant la Meurthe salée) .

L'activité districale concerne maintenant 330 000 habitants et un budget égal à celui de la Région Lorraine.

Techniquement, le District est l'héritier d'un riche passé : dès 1890 l'adduction en eau potable a été réalisée à partir de la Moselle. Actuellement, un programme concernant la mise à niveau des installations districales vis-à-vis des exigences réglementaires (amélioration de l'approvisionnement en eau brute, traitement N et P, traitement des eaux pluviales) nécessitera un effort de 2 000 F/habitant pendant 4 ans.

Au delà de ces chiffres, l'existence du District est avant tout l'expression d'une volonté d'intercommunalité qui est passée par :

- la rationalisation des compétences entre les communes adhérentes au District,
- la mise au point d'un régime de répartition financière (à l'origine de la loi de 1985),
- la création du NAN.C.I.E afin que la connaissance acquise profite à l'ensemble de la communauté, bien au delà des limites districales ou nationales.

#### 2) "L'assainissement dans le cadre européen"- M. GUETTIER

La directive européenne du 21 mai 1991, concernant les eaux usées et unitaires des agglomérations, constitue la pierre angulaire des politiques nationales de lutte contre la pollution en respectant :

- le principe de prudence par un étalement dans le temps permettant réflexion et investissements raisonnables,
- le principe de subsidiarité dans la définition de ses conditions nationales d'applications (zonage et agglomérations concernées).

Concrètement, elle propose une approche graduelle de l'assainissement en fixant, en fonction de la fragilité des milieux récepteurs (concept de zone sensible), trois échéances 1998-2000-2005 suivant les tailles d'agglomérations (>10000 EH en Z. sensible, >15000 EH hors Z. sensible, >2000 EH).

Elle innove en mettant l'accent sur la notion de fiabilité des systèmes d'assainissement.

En France, ces dispositions ont été renforcées par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, qui plaide pour une conception globale des systèmes d'assainissement et qui renforce les pouvoirs et devoirs du maire dans ce domaine.

3) "Les répercussions réglementaires sur la conception de l'assainissement districale"-  
T. COULOM

Technique et volonté politique ont toujours été en phase au niveau districale.

Face aux nouvelles exigences, le District a investi prioritairement dans la matière grise :

- en renforçant ses capacités internes sur les domaines les plus novateurs,
- en commandant des études particulières, permettant de cerner les principaux dysfonctionnements et d'aboutir à une stratégie de dépollution impliquant : le traitement des eaux pluviales, le traitement de l'azote et du phosphore dans les stations d'épuration et la lutte contre les eaux claires parasites.

Les principales décisions prises sont :

- la restructuration générale du réseau par suppression des petites stations existantes, moins fiables,
- l'investissement de 200 MF sur la station principale, à Maxéville,
- la construction d'un ouvrage-test spécifique et en grandeur réelle pour le traitement au fil de l'eau des eaux pluviales.

4) "L'assainissement autonome"- M. WAROT

L'assainissement autonome est une technique à part entière. En France, une part non négligeable de la population ne relève pas de l'assainissement collectif et peut être concernée par cette technique.

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 crée les conditions d'un véritable service de l'assainissement autonome en assurant son contrôle technique par la collectivité, bien qu'en laissant sa construction à l'initiative privée.

Techniquement, l'assainissement offre un éventail de solutions, allant de l'assainissement à la parcelle, à des formules regroupées pouvant concerner quelques centaines d'équivalents-habitants. Ses caractéristiques essentielles sont le recours à l'épuration par le sol et au lagunage ainsi qu'une exigence de rusticité de construction et d'entretien.

5) "Le programme de développement de l'assainissement en Hongrie"- M. MEZEI

Le point de départ de ce programme est le constat de la nécessité d'améliorer la situation de l'assainissement : 90% de la population dispose d'eau potable et 40% de la population dispose d'égoûts.

Le programme de dépollution engagé répond à la volonté d'améliorer la situation, en hiérarchisant les objectifs et de rester financièrement acceptable. La directive européenne "eaux usées" a constitué une ligne-guide supplémentaire à l'action entreprise.

Les priorités définies ont été les suivantes :

1/ au premier rang : les 21 grandes villes de plus de 15000 EH au sein desquelles 4 grandes villes (dont la capitale regroupant 38% de la population) sont prioritaires au titre de l'amélioration des ressources en eau potable.

Le programme "grandes villes" couvre 2,1 MEH et devrait conduire à construire :

- des systèmes de traitement biologique équivalent à 800 000 m<sup>3</sup>/j, aidés par des subventions de l'Etat à 25%,
- des systèmes de traitement mécanique équivalent à 510 000 m<sup>3</sup>/j, aidés par des subventions de l'Etat à 35%,
- des systèmes de traitement tertiaire équivalent à 800 000 m<sup>3</sup>/j, aidés par des subventions de l'Etat à 35%.

La diminution espérée des rejets de Matière Organiques est de 15 %.

2/ au deuxième rang : les collectivités de taille inférieure (même celles de moins de 2000 EH) se voient encouragées et peuvent bénéficier de subventions à 50%.

L'ensemble de ce programme a été rendu supportable par les contribuables grâce au soutien de la Banque Mondiale.

6) "La réhabilitation des réseaux d'assainissement et l'amélioration des stations d'épuration"- M. MAKOSZ

La ville de RYBNIK fournit un exemple concret de mise en oeuvre d'une démarche rationnelle visant à améliorer l'assainissement de ses 145 000 habitants.

Rybnik est une ville industrielle (40% de la population active travaille dans l'industrie), parcourue par deux rivières et comportant un lac artificiel fortement eutrophisé.

La pollution a une double origine :

- les eaux usées domestiques et industrielles ainsi que les déversements d'eaux pluviales,
- le renvoi d'exhaures salées vers les rivières.

Seule une forte ambition politique pouvait permettre d'envisager la mise en conformité de l'assainissement de 60% de la population. Celle-ci s'est manifestée par une coopération originale avec l'IRH pour réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement, aboutissant à l'établissement d'un schéma directeur.

#### EN RESUME :

Cinq grandes préoccupations peuvent être dégagées des interventions présentées avec des attentes sous-jacentes :

- 1) Comment faire face aux nouveaux enjeux de la dépollution ?
- 2) A-t-on les moyens techniques de nos ambitions en ce domaine ?
- 3) Comment assurer une gestion globale de la dépollution en particulier et de la gestion des eaux en général ?
- 4) Comment organiser le transfert d'expérience entre les collectivités européennes de l'Ouest et de l'Est ?
- 5) De quels outils dispose-t-on pour financer ces investissements importants ?

#### DISCUSSION

*Question n° 1 : comment s'effectue en France le contrôle de l'assainissement individuel ?*

Actuellement, ce contrôle est assuré par les services de l'Etat (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale - DDASS) mais les communes devraient reprendre cette activité, suivant la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Cependant, le problème réside dans le fait qu'il faut susciter des actions collectives dans ce domaine, seules garantes d'un résultat sur le milieu naturel. Or la construction d'un tel assainissement reste du domaine de l'initiative des particuliers.

Les meilleures conditions de réalisations sont obtenues sous maîtrise d'ouvrage unique d'une collectivité qui assurera ultérieurement un service collectif d'entretien.

*Question n° 2 : comment sont déterminées, en France, les zones sensibles ?*

Les Etats membres doivent procéder à cette délimitation, suivant leurs règles propres. En France, ce sont les 6 Comités de Bassin qui proposent, chacun en ce qui les concerne, une délimitation en zones sensibles au Ministère de l'Environnement. Ce découpage est susceptible d'être révisé tous les 4 ans, étant entendu qu'il s'agit là d'un moyen de se fixer progressivement des objectifs ambitieux pour des zones de plus en plus étendues.

## CONCLUSION DU PRESIDENT

L'assainissement des collectivités est un domaine ancien mais qui reste en mutation constante.

Cette mutation touche bien évidemment les normes, mais elle traduit surtout une évolution des objectifs : nous sommes ainsi passés d'une conception strictement hygiéniste ou hydraulique à une conception plus globale visant pour objectif la protection du milieu naturel.

Le défi consiste à répondre à ces besoins nouveaux en imaginant de nouveaux outils de financement et en matérialisant les échanges techniques entre les collectivités européennes, seules gages de Progrès.

C'est à cette aune qu'il convient d'apprécier l'apport précieux d'une structure comme le NAN.C.I.E.

## SESSION 5 : LA GESTION MUNICIPALE DE L'EAU

Les différents exposés auxquels nous venons d'assister illustrent bien sous toutes ses formes tout l'intérêt, d'ordre vital et d'utilité publique, que revêt à nos jours le problème :

- de la ressource, de la qualité de l'eau et sa distribution pour satisfaire les besoins de l'usager,
- de la pollution engendrée par les rejets des eaux usées et pluviales, perturbant ainsi la qualité des eaux disponibles et la rendant plus difficile pour son utilisation.

### I - Panorama des modes de gestion : régie, concession, affermage.

Un rappel sommaire sur les principes de la gestion de l'eau s'avère nécessaire au préalable, portant sur les points suivants :

#### \* Ressource en eau

La ressource est constituée en eaux superficielles (rivières, lacs) et en eaux souterraines (nappes phréatiques ou profondes), qu'il convient de protéger par tous moyens appropriés (juridiques et institutionnels), mis à notre disposition, entre autres, l'instauration de périmètre de protection.

#### \* Gestion rationnelle des ressources en eau

L'objectif de cette gestion de l'eau qui implique un très grand nombre d'acteurs publics et privés, est de satisfaire l'ensemble des besoins en conciliant les interférences entre les divers usagers, de façon à assurer au maximum la préservation du milieu naturel à un minimum de coût pour la collectivité.

Seules les décisions de nature politique peuvent permettre de prendre en compte les préoccupations liées aux débits minimum à maintenir dans les cours d'eau, et à la qualité des eaux de rivières.

#### \* Rôle des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics doivent, évidemment exercer leur action, en légiférant et en réglementant.

Ces pouvoirs publics ont d'importantes responsabilités à exercer dans le domaine :

- de la réglementation,
- de la Santé Publique,
- des systèmes d'autorisation à établir,
- de la fixation et du contrôle des règles, notamment :
  - du point de vue de la sécurité publique,
  - du point de vue de la concurrence,
- du point de vue de la protection de la nature, de la faune, de la flore et des écosystèmes.

En France, c'est la **Loi du 16 décembre 1964** qui a transformé la "gestion sectorielle" en une "gestion de la ressource", en créant des "Institutions de bassins" et des "Incitations financières" pour que les choix faits par les responsables au niveau local se rapprochent de ceux correspondant à l'intérêt général.

Trois niveaux apparaissent :

- Pouvoirs Publics (Parlement, Gouvernement avec le Ministère de l'Environnement),
- Six "Comités de bassins" comprenant les Agences de l'Eau qui apportent leur concours tant sur le plan légal que financier, par le biais de subventions,
- Au niveau local, ce sont les Municipalités qui sont chargées de l'amélioration en eau potable, de l'assainissement et de la maîtrise des eaux pluviales.

La nouvelle loi sur l'eau de 1992 confirme ces dispositions et renforce la notion de gestion globale.

\* Les instances locales et la gestion déléguée

Dans la mesure où ces instances sont situées plus près du terrain et de la population intéressée, les instances locales sont mieux à même d'assumer la responsabilité des services publics, comme l'alimentation en eau potable et en assainissement.

Dans la plupart des pays, ces instances sont les collectivités locales pour l'alimentation et pour l'assainissement.

Dans les pays où ce sont les collectivités qui sont responsables de ce "Service de l'Eau", elles ont en général la possibilité de se regrouper entre elles, en syndicat ou association, parfois en se dotant d'un statut spécifique.

Dans un domaine complexe comme celui de l'eau qui, de plus en plus, nécessite des compétences variées (qualification de haut niveau et solide expérience), il est en effet souhaitable de pouvoir faire appel aux meilleurs professionnels, les plus au fait des derniers progrès de la technique et de l'ingénierie financière, afin de permettre aux collectivités locales et à l'économie du pays concerné, de bénéficier de l'efficacité, de la souplesse et de la rapidité d'action qui caractérisent les entreprises privées.

On rappellera sommairement en prenant l'exemple français, les principales caractéristiques des différents types de contrats susceptibles de lier les collectivités publiques et l'entreprise privée.

Ce sont :

\* La concession : un mode de gestion répandu

Dans la concession au sens strict, l'entreprise privée réalise à ses propres frais les investissements nécessaires au service. Sa rémunération est assurée par la perception d'un prix de vente, d'une redevance auprès des usagers du service et le cas échéant par une rémunération forfaitaire, fixée une fois pour toutes, par la convention qui complète la redevance.

Le concessionnaire exploite le service à ses risques et périls et, au terme de la concession, les investissements réalisés par celui-ci sont remis à la collectivité, qui de son côté, reste garante de l'exécution du service et conserve sur le concessionnaire un droit de regard.

\* L'affermage

Variante de la concession, l'affermage ne porte que sur la seule exploitation du service, la collectivité assurant directement ou non, la réalisation des investissements. A ce titre, la collectivité publique reçoit une redevance financière ou technique correspondant à l'amortissement des ouvrages afin de payer les intérêts et de rembourser les emprunts.

#### \* La régie intéressée et la gérance

La collectivité publique conserve à sa charge la construction et le renouvellement des ouvrages et garde la direction et la responsabilité du service dont elle gère les tarifs. L'entreprise privée est rémunérée directement par la collectivité.

##### - En régie intéressée

L'entreprise privée est rémunérée par une prime fixe complétée par une prime de productivité et éventuellement une part des bénéfices.

##### - En gérance

La rémunération de l'entreprise privée est proportionnelle à des paramètres physiques : nombre de m<sup>3</sup> pompés ou traités, nombre d'usagers... Les travaux d'entretien sont rémunérés au bordereau.

##### - En prestation de service

Cette prestation ne constitue pas un mode spécifique de gestion de service public, la collectivité publique fait appel à l'entreprise privée, prestataire de service, pour lui solliciter une aide technique ou administrative bien définie. La mise à disposition de personnel dans le cadre d'une assistance publique peut-être classée dans cette catégorie.

## II - L'expérience du District Urbain de Nancy

Le District Urbain de Nancy qui exploite en régie son réseau d'eau et d'assainissement, dispose d'un encadrement et de moyens techniques et financiers bien adaptés, ce qui ne l'empêche pas d'avoir recours à l'entreprise privée par de nombreux contrats d'exploitation.

Concernant la politique de l'eau et de l'assainissement à mener, la décision est prise par le conseil composé de 65 délégués élus par les conseils municipaux et qui exercent aux lieux et place des communes toutes compétences.

Cette assemblée "puissance publique" est seule souveraine pour arrêter les choix d'investissement, et la tarification de la vente de l'eau, entre autres.

En effet, cette régie est différente des autres car elle permet de percevoir directement la recette correspondante de la vente de l'eau auprès de l'usager, véritable contrat de responsabilité passé avec l'abonné en fonction des besoins en eau et des normes européennes de potabilité.

Par ailleurs, l'intérêt "politique" de la régie pour la collectivité responsable d'élus, c'est d'avoir un pouvoir constant sur un personnel qui dépend de la structure, qui non seulement élabore les projets d'investissement, mais qui a la charge des équipements conçus par le service, ce qui engage à tout instant techniciens et administratifs à une bonne gestion.

Un autre avantage de la régie, c'est la liberté de choix des techniques et technologies relatives à des équipements spécifiques traitant l'eau.

Néanmoins, un certain nombre de contrats de prestations de service sont passés avec le privé et concernent :

- la gestion de deux usines de traitement d'eau potable et le pompage depuis la Moselle (rivière), jusqu'à un bassin de mise en charge,
- la gestion des deux usines de traitement des eaux usées d'origine urbaine et industrielle,
- la gestion du parc de compteurs,
- la réalisation des analyses de contrôle de la qualité de l'eau brute, de l'eau traitée en sortie d'usine et de l'eau distribuée,
- la gestion de la facturation d'eau.

De façon plus générale, le District Urbain, assimilé à un établissement public, à caractère **industriel et commercial**, a recours à un contrat de prestations de services chaque fois qu'il l'estime nécessaire, soit qu'il ne dispose pas des compétences, soit qu'il faille réaliser un investissement qu'il ne trouve pas indispensable pour lui-même.

La politique du District Urbain de Nancy est de développer le secteur de l'eau en s'appuyant sur les milieux universitaires et les entreprises ou organismes, entre autres, le Centre International de l'eau (N.A.N.C.I.E.), à Vandœuvre-les-Nancy, tout en gardant la maîtrise de la distribution de l'eau et de l'assainissement.

### III - L'expérience de la gestion privée

En fait, il ne s'agit que de délégation de gestion :

- la collectivité est toujours propriétaire des installations et définit ses choix : c'est le rôle du "politique"
- l'entreprise est propriétaire de ses "outils" d'exploitation et gère les installations de la collectivité pour le compte de celle-ci

Les collectivités ont soit la possibilité de gérer elles-mêmes leur service, soit de le déléguer à des entreprises privées.

La France a été longtemps le seul pays à mettre ce mode de gestion en place.

Au niveau statistique, il y a en France 60 à 65 % de communes qui ont confié ce type de gestion déléguée à une entreprise privée, représentant environ 75 % de la population.

Actuellement, il y a essentiellement 4 grandes entreprises privées en France qui détiennent le marché. Par ordre d'importance nous trouvons :

- |                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| - la Compagnie Générale des Eaux    | 50 % |
| - la Lyonnaise des Eaux/Dumez       | 30 % |
| - la SAUR (filiale Bouygue)         | 10 % |
| - la CISE (filiale de Saint Gobain) | 6 %  |

Pour sa part, la Compagnie Générale des Eaux (CGE) distribue à environ 35 millions d'habitants dans le monde, car ce mode de gestion, à l'origine typiquement français, se répand de plus en plus dans les pays suivants : Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Portugal pour l'Europe de l'Ouest, Amérique Latine (Mexico) et Amérique du Sud (Argentine, Vénézuéla), Australie, Malaisie, Chine et USA.

Ces entreprises, grâce à l'importance de leur implantation, ont pu développer les nouvelles techniques de traitement de l'eau et notamment la recherche en collaborant avec d'autres organismes, comme le N.A.N.C.I.E., et en faire bénéficier les collectivités publiques ne pouvant disposer au sein de leur personnel des spécialistes des différentes techniques qui ont été réalisées en France ou à l'étranger.

Ces entreprises ont par ailleurs, non seulement la capacité financière d'assurer leur développement, mais aussi la possibilité de pouvoir proposer du personnel compétent, au niveau de la technique, de la gestion administrative, de la gestion des hommes, en les confrontant à différentes situations et expériences, grâce à la diversité de leur implantation.

De plus, les entreprises privées réalisent leurs propres investissements pour leurs outils de travail (informatique, réseau de surveillance, laboratoire, pilote, etc. ...).

Dans un autre domaine, les entreprises privées peuvent encore aider la collectivité à améliorer les techniques au niveau des équipements et à rechercher les financements propres à leur réalisation, tout en calculant leur répercussion sur le coût à l'abonné.

La gestion privée, plus rigoureuse que la gestion publique, au sens que l'entreprise doit rendre des comptes à ses actionnaires et pour un moindre coût à l'utilisateur, doit être assurée par du personnel compétent, capable de disposer de toutes les informations et évolutions techniques.

#### La gestion de l'eau dans les pays de l'Est

Concernant les différentes interventions traitant les problèmes liés à la gestion de l'eau pour chacune des villes des pays de l'Est (Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie) et quel que soit le cadre juridique régissant cette gestion au sein de la municipalité, nous ressentons de la part de ces responsables confrontés à ces problèmes, les mêmes préoccupations et les mêmes soucis de préserver la ressource et la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur.

Si l'on fait exception des réformes économiques et de la Loi sur l'autonomie locale du 8 mars 1990 en Pologne d'une part, et d'un processus de privatisation engagé pour 1995 en Slovaquie d'autre part, engendrant un changement tant au niveau des structures et des rapports juridiques, dans le cadre de la gestion de l'eau, il se dégage de ces exposés et des documents remis, les mêmes objectifs à réaliser dès à présent ou dans un proche avenir, portant entre autre sur :

- la protection des ressources,
- le renforcement et l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement,
- l'amélioration du ratio par la mise en place de compteurs, tant sur le réseau d'eau que chez l'abonné y compris au niveau de chaque logement dans la ville d'IASI,
- la construction de stations d'épuration des eaux usées,
- etc...

Il va de soi qu'un financement devra être recherché pour réaliser ces investissements.

Il faut noter également un esprit de coopération très ouvert de la part des participants à cette session.

Si l'on se réfère aux différents thèmes évoqués tout le long de cette session et s'agissant d'équipements publics qui améliorent nos conditions de vie, il est indéniable que les travaux traitant le problème de l'eau potable et la lutte contre la pollution urbaine et industrielle, doivent s'inscrire au premier rang des priorités.

## SESSION 6 : LES MECANISMES ECONOMIQUES DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'EAU

Dans l'exposé d'introduction, le Président de séance, Monsieur Jean-Louis DUMONT indique qu'en tant que Maire de VERDUN, il a cherché à développer la coopération intercommunale pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées. Cette démarche doit évidemment tenir compte du prix, car en dernier ressort c'est forcément l'utilisateur qui paie.

La notion de BASSIN, associant l'ensemble des usagers, présentée par Jean-Loup MAHIEU, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a constitué, depuis 1964, une innovation dans l'approche de la gestion et de la protection de l'eau. Les organismes de bassin sont constitués d'un comité de bassin (ou "parlement" de l'eau), d'un Conseil d'Administration, et d'une Agence de Bassin, ou Agence de l'Eau, outil financier et technique.

Les programmes pluriannuels sont établis en fonction d'objectifs à atteindre pour la qualité des rivières, l'alimentation en eau potable.... En fonction du coût de ces programmes, est établi le montant des aides de l'Agence, constituant son budget ; pour la période 1990-1996, le programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'élève à 10 milliards de francs, et le montant des aides à 3,9 milliards de francs. Les aides de l'Agence proviennent de redevances en fonction de la pollution (principe pollueur-payeur) et du prélèvement d'eau (servant à la protection de ressources).

Les aides sont attribuées en priorité dans les Zones d'Action Renforcée, où l'incitation (redevances et aides) est plus forte vis-à-vis des industries et des collectivités.

Ces mécanismes ont été confirmés par la loi sur l'eau (janvier 94) préconisant l'établissement de schémas d'aménagement des eaux.

L'établissement du prix de l'eau, exposé par Monsieur UDRON, reflète l'ensemble des services rendus et, par conséquent, varie d'une commune à l'autre. Compte tenu des groupements, il existe environ 10 000 prix de l'eau (pour 36 000 communes) variant de quelques francs à plus de 30 F/M3

Le prix de l'eau peut, dans le cas du District de NANCY, être décomposé comme suit :

- pompage et potabilisation	: 3,30 F
- distribution	: 2,30 F
- collecte et traitement des eaux usées	: 3,42 F
- frais de structure et recherche	: 2,00 F
- redevances (Agence et Etat)	: 0,78 F
- TVA	: 0,78 F

14,90 F

Le budget de l'eau fait l'objet, pour la collectivité, d'une comptabilité séparée établie selon les règles de la comptabilité publique. Il comprend, en recettes et en dépenses, une part "Investissements" et une part "Fonctionnement".

Dans le cas d'une gestion déléguée à une société privée, le prix a été établi dans le contrat, avec révision annuelle.

Les factures établies auprès des usagers sont à payer sous un mois ; en cas de non-paiement après rappel, puis majoration de 3 %, le recouvrement se fait par saisie, ou l'eau est "coupée", ce qui pose des problèmes d'ordre social et sanitaire.

L'exposé de Monsieur FIJALKA présenté par Monsieur KAZKOWSKI permet d'estimer les premiers effets de la politique de l'eau à LUBLIN (POLOGNE).

Un premier objectif a consisté à réduire les pertes, à la fois par des travaux (dont la mise en place de compteurs) et par la sensibilisation des consommateurs ; ceci s'est cependant heurté à un contexte économique et social difficile.

Les Compagnies Municipales des eaux ont par ailleurs mis en oeuvre trois principes pour les industries :

- l'uniformisation des droits et des obligations pour l'ensemble des activités économiques,
- un délai de mise en place des nouvelles règles,
- l'application du principe pollueur-payeur pour les 100 plus grosses implantations industrielles.

Les aides financières apportées par les Compagnies Municipales ont notamment permis d'installer le pré-traitement des rejets. Ceci a déjà conduit à une réduction de 30 % des métaux lourds (Zn, Cd).

Cette politique nécessite une coopération étroite entre les autorités de LUBLIN, les Compagnies Municipales, et les industriels.

Monsieur DUMONT souligne, qu'en effet, une politique de protection des ressources en eau doit toujours tenir compte des coûts supportés par le consommateur.

Monsieur KAZKOWSKI décrit, en prenant l'exemple de la Compagnie des Eaux de WROCLAW (POLOGNE), l'évolution du statut de la Société-Entreprise d'Etat jusqu'en 1981, la Société a acquis à cette date son autonomie de financement et de gestion ; puis en 1990, ont été créées les communautés autonomes ou "gwinas". Plusieurs modèles d'évolution ont été proposés par des consultants britanniques, tandis qu'en 1993 la Société acquérait le statut de SARL, les actions étant détenues par la municipalité de WROCLAW.

Progressivement le relais devrait être pris par des capitaux étrangers (polonais résidant à l'étranger ?), la municipalité conservant la définition des besoins et du service, dans l'optique d'une privatisation complète.

Au cours du débat final, a été précisé le coût de fonctionnement des Agences de l'Eau, représentant 7,5 % du budget ; à souligner que ce fonctionnement inclut le service technique rendu aux collectivités pour les projets.

A la question délicate des coupures d'eau en cas de non-paiement, il est précisé que le District Urbain de NANCY a pour interlocuteur l'Office HLM, à charge pour ce dernier de négocier avec les occupants (il leur demande un dépôt de garantie).

## SESSION 7 : LES ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Monsieur PITU ouvre la session et passe la parole à Monsieur BOLOGNINI qui présente NAN.C.I.E., le Centre International de l'Eau.

NAN.C.I.E. est né en 1984, de la volonté de collectivités territoriales pour soutenir et développer des activités d'intérêt général dans le domaine de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie d'une part, de la Coopération Internationale d'autre part.

Après 10 ans d'existence, NAN.C.I.E. est devenu le premier Centre de Recherche d'intérêt général en France.

En matière de Coopération Internationale, activité développée depuis 1987, NAN.C.I.E. a mis en place une politique visant à initier, expertiser et mettre en œuvre des projets technologiques en tirant partie de son caractère para-public et en profitant des réseaux de coopération dont il est issu :

\* les réseaux de coopération décentralisée.

NAN.C.I.E. étant Agence de l'Eau de la Fédération Mondiale des Cités Unies, ainsi la coopération de ville à ville dans le cadre Nord/Sud et Est/Ouest permet, par l'établissement de relations politiques et techniques entre villes, d'initier des projets d'études préliminaires puis d'études techniques poussées et enfin de mise en œuvre pratique et de gestion d'installation. Pour cela NAN.C.I.E. dispose d'un réseaux international d'experts, principalement issus des services publics et d'entreprises partenaires compétitives et performantes. NAN.C.I.E assure la pré-ingénierie technique et l'ingénierie financière de projets initiés dans ce cadre.

\* les réseaux de coopération institutionnelle.

NAN.C.I.E. a développé une politique de partenariat par contrat-cadre avec des organismes publics, nationaux ou locaux de gestion de l'eau. Il apporte à ce titre sa capacité d'expertise, de formation et d'assistance technique.

\* les réseaux de coopération multilatérale.

NAN.C.I.E. est Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 1987, à ce titre, NAN.C.I.E. a acquis une reconnaissance internationale en matière de qualité des eaux, reconnaissance basée sur ses activités de recherche contractualisées avec les plus grands organismes mondiaux dans ce domaine, comme l'Agence de Protection de l'Environnement des Etats-Unis par exemple.

NAN.C.I.E. a été par ailleurs à l'origine de la création d'un bureau international de l'OMS, placé sous statut des Nations Unies et localisé dans ses murs à Nancy, c'est à ce titre qu'est organisée la présente réunion.

NAN.C.I.E. entretient par ailleurs des relations étroites avec l'ensemble des organismes de coopération bilatérale et multilatérale, ce qui lui permet de faciliter la mise en œuvre concrète de projets qu'il mène pour des partenaires industriels ou des collectivités locales.

Les critères de validation des projets que conduit NAN.C.I.E. sont tout à la fois la faisabilité technique et l'impact social, sanitaire et économique des projets.

Le Président, Monsieur PITU, passe ensuite la parole à Mme TISSANDIER, qui représente Cités Unies France, organe français de la Fédération Mondiale des Cités Unies.

Mme TISSANDIER présente d'abord la F.M.C.U. que préside Monsieur SAMPAIO, Maire de Lisbonne, qui favorise les opérations de jumelage et de coopération décentralisée dans 80 pays. La F.M.C.U. est organisée en comités nationaux. La Fédération possède par ailleurs une agence technique généraliste : Cités Unies Développement. La coopération décentralisée est la coopération entre collectivités territoriales, Cités Unies France œuvre pour le compte de 700 collectivités françaises, son objectif est la promotion d'actions internationales au niveau local dans le cadre des Nations Unies.

Le rôle de Cités Unies France est :

- l'animation du réseau français,
- l'information et la formation des élus et cadres municipaux,
- l'appui au montage de projets pour, par exemple, choisir les partenaires, rechercher les financements, insérer les actions dans les programmes internationaux,
- la mise en œuvre des groupes de concertation par pays cibles afin de rechercher des synergies et travailler en réseaux pour multiplier les actions,
- la recherche des partenaires qu'ils soient organismes non gouvernementaux, Agences Techniques, entreprises ou l'Etat français ; par exemple dans le cas d'une coopération décentralisée menée par Lyon au Vietnam dans le domaine des transports, Cités Unies France a aidé à un partenariat associant la ville, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et un grand constructeur de véhicules de transport en commun français.

Le principe de base est que l'écu doit conserver la maîtrise d'ouvrage de son action, c'est pourquoi, Cités Unies France n'est pas directement partenaire de projets.

Depuis 1994, la coopération décentralisée est prise en compte par l'Union Européenne dans le cadre de projets tels que PHARE. Cités Unies France souhaite développer le partenariat avec des organisations comme NAN.C.I.E., qui ont un savoir faire technologique et qui sont en contact permanent avec les services de collectivités. C.U.F. est prêt à recevoir de la part des participants au séminaire toute sollicitation et demande d'avis qui seront relayées en considération des contraintes des collectivités françaises.

Monsieur AFRINE indique que son organisation fait également partie de la famille des Cités Unies, il tente de définir les services et le rôle effectif dans le cadre de l'évolution du concept des Cités Unies.

Après la seconde Guerre Mondiale, les villes ont émergé comme acteurs des relations internationales. L'idée de départ était de favoriser les jumelages susceptibles de favoriser l'instauration d'une paix durable. Les premiers jumelages eurent lieu entre la France et l'Allemagne et ce processus s'est étendu à 80 pays. Des changements sont intervenus depuis lors du fait d'un processus général de décentralisation des responsabilités vers les collectivités locales, du fait de la logique de mondialisation des échanges et du fait de la diversification entre les collectivités.

Un autre grand mouvement récent est la reconnaissance par les organisations internationales de l'action des collectivités locales, les organisations conçoivent désormais des programmes pour les collectivités.

Cités Unies Développement est en charge de la mise en œuvre de projets selon les priorités de la Fédération Mondiale des Cités Unies. Il bénéficie pour cela de financements multilatéraux en identifiant des besoins, proposant des projets et répondant à des Appels d'Offres.

Ainsi, un important programme est sur le point d'être conclu avec la Commission Européenne pour mettre en œuvre un programme de travail représentant une certaine forme de coopération avec la Communauté des Etats Indépendants sur deux ans.

Des organismes tels que NAN.C.I.E. peuvent dans une phase pratique aider à la mise en œuvre d'investissement et à la réorganisation de services.

Melle NAVARRO confirme que les Nations Unies évoluent vers la reconnaissance de la diversité des acteurs et notamment les collectivités locales. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) a son siège à New-York et des bureaux dans de nombreux pays, en particulier dans des pays d'Europe Centrale et Orientale. Melle NAVARRO représente le Bureau de Pologne. Les programmes du P.N.U.D. ont une durée de 5 ans ; en Pologne, l'objectif est de soutenir les activités dans le domaine de l'eau et de favoriser la participation de la société civile.

Les ressources hydriques sont limitées, seulement 4 % des eaux de surface sont propres, la plupart de la ressource est altérée par des pollutions industrielles ou agricoles. L'eau fut longtemps subventionnée et il fallait entamer des réformes en profondeur. La France a étroitement participé à la préparation d'une nouvelle loi sur l'eau qui n'est pas encore promulguée. Sur la Pologne, le P.N.U.D. a mis en place un Bureau de Projets et a créé deux groupes de travail, l'un sur l'eau, l'autre sur l'aménagement du territoire, l'objectif étant de mettre autour d'une table l'ensemble des acteurs concernés par un même problème.

Le P.N.U.D. a également un projet régional concernant par exemple l'Albanie, la Bulgarie, les Pays Baltes... Il est conféré à ce type de projets l'objectif d'identification de problèmes, d'évaluation d'actions et de dissémination d'informations mais également d'assistance technique et de conseil, de formation et de sensibilisation.

Monsieur KERSAUZE présente la genèse du Bureau de Projets OMS ainsi que les principales activités menées depuis sa création.

Le Bureau de Projets OMS a été créé en mars 1992, dans le cadre des recommandations de la première Conférence Européenne sur l'Environnement et la Santé qui s'est tenue les 7 et 8 décembre 1989 à Francfort. Cette conférence qui avait rassemblé les ministres de l'Environnement et de la Santé de l'ensemble des pays de la zone Europe de l'OMS, avait situé les droits et obligations de tous les acteurs, dégagé des principes fondamentaux d'intérêt général, fixé des éléments de stratégie, édicté des priorités d'actions en matière de coopération internationale et émis des recommandations ; il était en particulier recommandé à l'OMS de mettre en place un Centre Européen pour l'Environnement et la Santé.

L'OMS a mis en place effectivement cette institution dépendant directement du Bureau Régional et comprenant trois divisions respectivement à Rome, Bilthoven et Nancy, ces divisions bénéficient des supports financiers des trois gouvernements italiens, néerlandais et français. Une coordination est mise en place au siège de l'OMS Europe à Copenhague. Si les deux divisions de Rome et de Bilthoven se consacrent à des activités d'étude, de recherche, de publication et de cartographie, la particularité du Bureau de Projets situé à Nancy, en France, est de se consacrer exclusivement à l'identification, l'expertise, le portage et la gestion de projets technologiques, de réduction des risques qu'un environnement dégradé fait peser sur la santé des populations.

Le Bureau de Projets est donc composé d'Ingénieurs Chefs de Projets spécialisés dans les technologies de maîtrise des risques et de dépollution dans la domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'air, des sols et en matière de planification urbaine.

Afin d'assurer sa mission, le Bureau de Projets OMS est en relation permanente avec l'ensemble des organismes de financement nationaux et multilatéraux et a mis en œuvre un vaste programme intitulé "l'eau dans la ville" dont le présent séminaire est la toute première illustration.

Monsieur FAIVRE, en qualité de rapporteur tente d'établir la synthèse des interventions de la matinée à la demande du Président, Monsieur PITU.

Il explique que durant cette matinée ont été présentées deux échelles de coopération au travers de deux grandes familles :

- \* la famille des Cités Unies, avec la Fédération Mondiale des Cités Unies et son comité français : Cités Unies France, l'agence généraliste : Cités Unies Développement et le NAN.C.I.E. : Agence Spécialisée de l'Eau des Cités Unies,
- \* la famille des Nations Unies, avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) et l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) au travers du Bureau de Projets de Nancy.

Il constate qu'en dépit d'objectifs convergents, chaque organisme développe sa propre approche méthodologique et il suggère que se tiennent plus régulièrement des "réunions de famille".

En second lieu, le rapporteur a noté d'importantes évolutions en profondeur et si l'on cite des intervenants, Melle NAVARRO a évoqué la reconnaissance de la diversité des acteurs, Monsieur AFRINE a évoqué quant à lui l'évolution des Nations Unies vers une reconnaissance de la coopération décentralisée et en a précisé effectué la démonstration.

Se rappelant de l'introduction de Monsieur KACZMAREK, représentant du Ministère français de l'Environnement lors de la séance d'ouverture, Monsieur FAIVRE estime également que les mots clés demeurent le partenariat et la synergie, ceci à différentes échelles : locale, nationale, régionale ou multilatérale. Mais ce qui intéresse réellement les participants, c'est l'aspect concret, c'est-à-dire comment entamer un processus de coopération et en terme d'approche n'y a-t-il pas contradiction entre deux niveaux souvent évoqués, celui de la mise en place de projets, ce qui traduit l'efficacité sur le terrain, ou celle plus méthodologique, qui permet d'avoir une vision plus large mais sans doute moins mobilisatrice. Sans doute ne faut-il pas opposer ces deux approches, mais les réconcilier : ce n'est pas parce que l'on réalisera une station d'épuration des eaux usées qu'il ne sera pas intéressant de mettre autour d'une table tous les acteurs afin de limiter les pollutions en amont. En l'état actuel de l'environnement sur la zone Est-Européenne, il est important de mener de front ces deux approches.

Le temps manquant pour échanger avec la salle, Monsieur PITU clôt la session, Messieurs KERSAUZE et FAIVRE remercient, au nom de l'OMS et du NAN.C.I.E., l'ensemble des participants et des intervenants, souhaitent bon retour à toutes les personnes présentes et déclarent la réunion terminée.

# EVALUATION DU SEMINAIRE

Il a été demandé à chaque participant de remplir un questionnaire.

Les informations ci-dessous représentent un résumé des réponses aux questions posées.

## 1. Question : Est-ce que le séminaire a répondu à vos attentes ?

1.1. Nous avons eu la possibilité d'établir des contacts sur des problèmes actuels : et identifier les questions les plus pertinentes.

1.2. Le séminaire nous a donné la possibilité d'une coopération ultérieure avec l'OMS et le NAN.C.I.E.

Il a permis un contact avec des personnes très compétentes pour approfondir les processus de transformation actuelle dans les PECO et la Russie.

1.3. Il est intéressant de connaître les principaux objectifs de l'OMS et cerner les modalités de coopération avec la Ville de Nancy et le NAN.C.I.E ; c'est le commencement d'une coopération.

## 2. Question : Quelle est la portée du séminaire qui vous a le plus intéressé ?

### 2.1. Les thèmes d'intérêt principal

- la gestion municipale
- les mécanismes économiques
- la coopération internationale

### 2.2. Autres thèmes

- la situation dans les autres pays
- les critères de qualité de l'eau potable
- le traitement de la potabilisation
- la protection et la gestion de l'eau

### 3. Question : Quelle est la partie du séminaire qui vous a le moins intéressé ?

3.1. En répondant à cette question, certains se sont référés à la session sur la qualité de l'eau, d'autres sur le traitement. Quelqu'uns ont remarqué que les discours de certains participants ont été trop longs et trop détaillés. Par contre, en répondant à la question de savoir si le séminaire leur a été utile, les réactions ont été positives. Certains indiquent qu'un tel séminaire a été très utile pour l'activité professionnelle tandis que d'autres voient l'utilité dans les processus de transformation qui s'opèrent actuellement dans les pays concernés.

### 4. Question : Quelles propositions feriez vous pour améliorer un tel séminaire.

4.1. Il faudrait diminuer l'intensité des sessions, choisir 2-3 thèmes uniquement et travailler plus en profondeur sur ceux-ci. Augmenter le nombre de visites dans les entreprises et laboratoires avec une partie théorique le matin et les visites l'après-midi.

4.2. Le séminaire a été source de nouvelles informations et il aurait fallu avoir plus de temps pour des discussions. Certains sont d'avis qu'il aurait fallu recevoir plus d'information sur la législation européenne, sur des sociétés privées, et avoir plus de temps de contacts avec les français et la Ville de Nancy. Quelqu'uns ont remarqué qu'il y avait rien à améliorer et que de tels séminaires doivent être tenus tous les 2 - 3 ans.

### 5. Programme d'action

Les participants ont demandé d'indiquer les deux domaines qui sont les plus importants à l'avenir pour leur profession.

	Ville	Régional	National	TOTAL
Les critères de l'eau potable	2	3	1	6
Le traitement de l'eau potable		4		4
La distribution de l'eau	1	3	2	6
La protection de l'environnement	3	1	5	9
L'assainissement	5	1	1	7
La gestion de l'eau potable	5	3	1	9
Les mécanismes économiques	3	2	5	
La coopération internationale	5	2	5	12

6. Question : Enumérer les quatre domaines que vous souhaiteriez voir traités dans des futurs séminaires internationaux.

6.1. Les quatre thèmes d'intérêt principaux identifiés étaient les suivants :

- les mécanismes économiques
- la gestion de l'eau municipale
- la protection de l'environnement
- la coopération internationale

6.2. Ville

les mécanismes économiques	(10 réponses)
la coopération internationale	(6 réponses)
la gestion de l'eau municipale	(5 réponses)
l'assainissement	(3 réponses)

la législation internationale  
la protection de l'environnement  
l'urbanisme  
les critères de l'eau potable  
les systèmes de distribution

6.3. Régional

la gestion de l'eau municipale	(4 réponses)
les mécanismes économiques	(4 réponses)
la protection de l'environnement	(3 réponses)
l'assainissement	(3 réponses)
l'automatisation	(3 réponses)

l'organisation de la surveillance de la qualité de l'eau potable  
information sur l'OMS  
les critères de l'eau potable  
la distribution de l'eau  
le traitement de l'eau potable  
les ressources humaines  
la coopération entre les divers niveaux d'administration  
l'écologie urbaine  
la gestion des fuites dans les réseaux

6.4. National

les mécanismes économiques	(4 réponses)
la coopération internationale	(4 réponses)
la gestion municipale	(4 réponses)
la méthodologie de la protection de l'environnement	(3 réponses)
l'assainissement	(3 réponses)
la distribution de l'eau	(3 réponses)
la stérilisation de l'eau potable	(3 réponses)
la technologie du traitement de l'eau	(2 réponses)

l'automatisation  
la gestion de l'eau au niveau national  
la normalisation  
les relations publiques

**7. Question : Dans quels domaines une formation professionnelle vous semblerait intéressante**

*7.1. Les domaines les plus côtés :*

La gestion municipale  
Les mécanismes économiques  
le traitement de l'eau potable et technologies associées  
la coopération international

et aussi :

l'assainissement  
la protection de l'environnement

*7.2. Ville*

la gestion municipale	(5 réponses)
la coopération internationale	(3 réponses)
l'assainissement	(2 réponses)
la protection de l'environnement	(2 réponses)
les mécanismes économiques	
le traitement de l'eau potable	
la qualité de l'eau	

*7.3. Régional*

le traitement de l'eau potable	(3 réponses)
l'épuration	(3 réponses)
la qualité de l'eau	
la protection de l'environnement	
la gestion de l'eau	
les technologies de traitement	
les mécanismes économiques	

*7.4. National*

les mécanisme économiques	(3 réponses)
les stratégies régionales et nationales de la gestion de l'eau	
les technologies du traitement de l'eau	
la coopération internationale	
la gestion municipale	
l'assainissement	
l'ingénierie sanitaire	

**8. Question : Quelles sont vos propositions d'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'utilité pratique d'un tel séminaire**

*8.1. Les commentaires reçus :*

- Les textes devraient être vérifiés et préparés avant le séminaire
- Diviser le séminaire en sections indépendantes
- Introduire un système de monitoring
- Choisir 2-3 thèmes et donner plus de temps pour les discussions
- Créer des ateliers lors du séminaire
- Organiser un tel séminaire tous le 2 - 3 ans
- Organiser de tels séminaires dans d'autres pays développés

# EVALUATION CHIFFRÉE DU SEMINAIRE

Chaque question a été évaluée par les participants des PECO et de la CEI en attribuant une note qui reflète le mieux leur opinion sur l'organisation et les différentes sessions du séminaire suivant le barème ci-dessous.

Excellent	Bon	Moyen	Passable	Insuffisant
5	4	3	2	1

Les moyennes et écarts types des notes attribuées figurent dans le tableau ci-dessous. L'interprétation a été effectuée à la fois pour l'ensemble des participants et pour les différents groupes de participants suivant leur niveau d'action, national, régional ou local.

Notation des participants sur 5	Total (28)		National (9)		Regional (6)		Villes (11)	
	m	s	m	s	m	s	m	s
qualité des informations reçues	4,14	0,85	4,56	0,73	4,17	0,75	3,73	0,9
qualité du logement	4	0,78	4,13	0,83	4	0,63	3,91	0,94
qualité du transport	4,8	0,62	5	0	4,83	0,41	4,64	0,92
qualité des repas	4,46	0,69	4,44	0,88	4,5	0,55	4,36	0,67
qualité des visites (laboratoires)	4,07	1,02	4,11	1,05	4,33	0,82	3,73	1,1
qualité des visites (station de traitement)	4,36	0,87	4,33	1,12	4,83	0,41	4	0,77
qualité des visites (Pont-à-Mousson)	4,75	0,52	5	0	4,83	0,41	4,45	0,69
qualité des visites (station d'épuration)	4,15	0,97	4,22	1,09	4,67	0,52	3,78	1,09
qualité des salles de réunion	4,48	0,58	4,88	0,35	4,83	0,41	4	0,45
qualité des traductions	4,65	0,63	4,75	0,46	4,8	0,45	4,55	0,82
qualité de l'organisation	4,57	0,5	4,44	0,53	4,83	0,41	4,45	0,52
qualité du minutage des sessions	4,18	0,77	4	0,5	4,67	0,52	4	1
qualité du minutage des présentations	4,04	0,74	4,11	0,78	4,33	0,82	3,82	0,75
<b>évaluation de l'organisation</b>	<b>4,36</b>	<b>0,79</b>	<b>4,45</b>	<b>0,78</b>	<b>4,58</b>	<b>0,59</b>	<b>4,16</b>	<b>0,86</b>
Défi de la coopération internationale	4,35	0,75	4,75	0,46	4,33	0,82	4	0,77
ressources et qualité de l'eau potable	3,88	1,11	4,56	0,73	4,17	1,33	3,1	0,88
traitement de potabilisation	3,88	0,86	4	0,87	4,33	0,52	3,4	0,84
distribution de l'eau	4	0,89	4,33	0,71	4,67	0,52	3,2	0,63
protection de l'environnement	3,69	0,93	3,78	0,83	4,17	0,75	3,3	1,06
gestion municipale	4,37	0,63	4,56	0,63	4,67	0,52	4	0,63
mécanismes économiques	4,12	0,91	4,33	0,87	4,17	0,75	3,8	1,03
Réponse à votre attente?	4,11	0,64	4,22	0,44	4,5	0,84	3,73	0,47
efficacité du séminaire?	3,89	0,89	4,22	0,67	4,17	1,17	3,36	0,67
possibilité d'échanges?	4,11	0,85	4,33	0,71	4,67	0,82	3,55	0,69
occasion d'intervention?	4,31	0,74	4,22	0,83	4,67	0,52	4,1	0,74
réponses pratiques aux problèmes?	4,15	0,82	4,44	0,73	4,5	0,84	3,54	0,67
<b>évaluation du contenu du séminaire</b>	<b>4,08</b>	<b>0,85</b>	<b>4,3</b>	<b>0,73</b>	<b>4,43</b>	<b>0,77</b>	<b>3,64</b>	<b>0,82</b>
<b>évaluation générale</b>	<b>4,23</b>	<b>0,83</b>	<b>4,34</b>	<b>0,76</b>	<b>4,51</b>	<b>0,69</b>	<b>3,88</b>	<b>0,82</b>

# PROGRAMME

## **MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1994**

### **10h00 OUVERTURE DU SEMINAIRE**

Accueil par M. René **KERSAUZE** - Directeur, Bureau de Projets de Nancy  
Organisation Mondiale de la Santé

• "La coopération entre les villes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement"

M. Claude **GAILLARD**, Député de Meurthe-et-Moselle,  
1er Adjoint au Maire de Nancy, Président du NAN.C.I.E

### **10h45 LE DEFI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE VU PAR LES PAYS ET LES VILLES**

*Président de session : M. Christian **PARRA**, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, France*

*Rapporteur : M. Patrick **FAIVRE**, Directeur Général de NAN.C.I.E., France*

• "Le défi de la Coopération Internationale"

M. Christian **PARRA**, représentant de M. Gérard **LONGUET**, Président de la Région  
Lorraine, et de M. André **ROSSINOT**, Ministre Maire de Nancy.

M. Dominique **GARDIN**, Direction Générale de la Coopération Scientifique et technique  
Ministère des Affaires Etrangères, France

M. Bernard **KACZMAREK**, Chargé de Mission auprès du Directeur de l'Eau,  
Ministère de l'Environnement, France

M. Antal **MEZEI**, Office National des Eaux, Hongrie

Conclusions de la session par le Rapporteur

13h15 **SESSION 1 : LES CRITERES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET LA PROTECTION DES RESSOURCES**

*Président de session : Mme Tatjana HARITO, Directrice Générale de la Santé, Albanie*

*Rapporteur : M. Michel MORLOT, Directeur Adjoint du Laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique, France*

- "Les Directives de qualité pour l'eau de boisson de l'OMS"

M. Patrick **MARCHANDISE**, Directeur des Projets Eau et Assainissement, OMS

- "La politique française dans le domaine des eaux de consommation"

M. Jean-Luc **GODET**, Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, France

- "Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Mise en œuvre des contrôles au niveau local"

M. Christian **MANSCHOTT**, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Meurthe-et-Moselle, France

Discussion

- "La qualité de l'eau potable en Albanie et les problèmes sanitaires"

Dr Tatiana **HARITO**, Ministère de la Santé et de l'Environnement, Albanie

- "Le programme de protection des champs de forage"

Mme Eszter **HAVAS-SZILAGYI**, Conseiller, Ministère des Transports, de la Communication et de la Gestion des Eaux, Hongrie

- "La qualité de l'eau distribuée en République Tchèque"

Dr Borivoj **HAVLIK**, Chef du Département Eau, Ministère de la Santé, République Tchèque

Discussion et conclusions de la session par le Rapporteur

Introduction à la visite des laboratoires par M. Michel **MORLOT**

15h30 Visite de laboratoires du Pôle de l'Eau :

Laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique, M. Michel **MORLOT**

16h15 **SESSION 2 : LE TRAITEMENT DE POTABILISATION**

*Président de session : M. René KERSAUZE, Directeur, Bureau de Projets,*

*Organisation Mondiale de la Santé, France*

*Rapporteur : M. Patrick MARCHANDISE, Directeur Projets Eau et Assainissement, Bureau de Projets ,*

*Organisation Mondiale de la Santé, France*

• "Les filières technologiques"

Mme Bénédicte WELTÉ, Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris, France

• "L'eau potable à Gabrovo"

M. Christo SLAVCHEV, Président du Comité Environnement, Gabrovo, Bulgarie

• "L'approvisionnement en eau en Roumanie" :

Mme Liliana BARA, Ministère de l'Eau, des Forêts, de la Protection de l'Environnement, Roumanie

• "Les filières de traitement de l'eau potable"

M. Viliam SIMKO, Directeur, Hydrotechnologia, Slovaquie

• "La distribution de l'eau à Maribor"

M. Andrej JUREN, Institut de l'Environnement et de la Gestion des Eaux, Slovénie

Discussion et conclusions de la session par le Rapporteur

17h45 • "Le traitement de l'eau à Nancy"

M. Christian MUNCH, District Urbain de Nancy

18h00 Visite de la station d'eau potable E. Imbeaux : M. Christian MUNCH

## **JEUDI 8 DÉCEMBRE 1994**

9h00 **SESSION 3 : LA DISTRIBUTION DE L'EAU**

*Président de session : M. le Professeur Michel MANCIAUX, France*

*Rapporteur : M. Benoît GALLIOT, District Urbain de Nancy, France*

- "Les problèmes en réseau : pollution, fuites et réhabilitation : aspects techniques et financiers"

M. Christian MUNCH, District Urbain de Nancy

M. Serge LAMANDÉ, Compagnie de l'Eau et de l'Ozone, France

- "Les problèmes d'alimentation en eau potable de la ville de l'Eibasan et les solutions"

M. Kastriott SHEHU, Ministère de la Santé et de la Protection de l'Environnement, Albanie

- "La distribution de l'eau à Constanta"

M. Nicolae PITU, Directeur Général, Régie des Eaux, Constanta, Roumanie

- "L'approvisionnement en eau à Novgorod : expériences et problèmes"

M. Serguei ORLOV, Ville de Novgorod, Fédération de Russie

Discussion et conclusions par le Rapporteur

10h30 Visite de PONT-A-MOUSSON S.A

*Président de session : M. Patrick WEINGARTNER, Agence de l'Eau Rhin-Meuse*

*Rapporteur : M. Didier PASTANY, Agence de l'Eau Rhin-Meuse*

• "La politique du District Urbain de Nancy dans le domaine de la protection de l'environnement"

M. Charles **CHONÉ**, Président du District de l'Agglomération Nancéienne, France

• "L'assainissement dans le cadre Européen"

M. Philippe **GUETTIER**, Service de l'Eau, Ministère de l'Environnement, France

• "Les conséquences réglementaires et techniques de la Directive Européenne sur l'Assainissement"

M. Thierry **COULOM**, District Urbain de Nancy, France

• "L'assainissement dispersé"

M. Gilles **WAROT**, Bureau d'Ingénierie SCE, Nantes, France

• "Le programme de développement de l'assainissement en Hongrie"

M. Laszlo **VARNAGY**, Office National des Eaux, Hongrie

• "La réhabilitation des réseaux d'assainissement et l'amélioration des stations d'épuration"

M. Jozef **MAKOSZ**, Maire de Rybnik, Pologne

Discussion et conclusions par le Rapporteur

## VENDREDI 9 DÉCEMBRE 1994

### 9h00 SESSION 5 : LA GESTION MUNICIPALE DE L'EAU

*Président de session : M. Jozef MAKOSZ, Maire de Rybnik, Pologne*

*Rapporteur : M. Bernard POZZOLI, Conseiller Technique de NAN/C.I.E., France*

• "Panorama des modes de gestion : régie, concession, affermage"  
M. Jean-Louis OLIVER, Direction des Affaires Economiques Internationales,  
Ministère de l'Equipement, France

• "L'expérience du District Urbain de Nancy"  
Daniel BURGUN, Responsable de l'exploitation des réseaux d'eau et  
d'assainissement du District Urbain de Nancy, France

• "L'expérience de la gestion privée"  
M. Roger JOURDAN, Compagnie Générale des Eaux, France

Discussion

• "Les changements dans la gestion de l'eau dans les villes polonaises :  
l'exemple de la ville de Koscierzyna"  
M. Piotr KOWALSKI, Agence de l'Eau de Gdansk, Pologne

• "L'utilisation des ressources d'eau à Iasi - Les moyens d'amélioration de la gestion de  
l'eau"  
M. Vasile MEGLEI, IASI, Roumanie

• "La politique municipale d'adaptation de la production de l'eau potable à la  
consommation"  
M. Victor ANTIMONOV, Ville de Magnitogorsk, Fédération de Russie

• "La politique de restructuration des entreprises d'Etat"  
Ing. Jan MADZO, Directeur, OZDV, Entreprises de l'Eau Potable et  
de l'Assainissement de la Slovaquie Occidentale, Slovaquie

• "L'évolution du type de gestion de l'eau potable à Bratislava"  
M. Dusan NEMEC, Architecte Urbaniste, Ville de Bratislava, Slovaquie

Discussion et conclusions par le Rapporteur

13h30 Visite technique : la Station d'Epuration de Maxéville : M. Thierry COULOM

15h30 **SESSION 6 : LES MECANISMES ECONOMIQUES DE LA  
PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'EAU**

*Président de session : M. Jean-Louis DUMONT, Maire de Verdun*

*Rapporteur : M. Jean-Loup MAHIEU, Agence de l'Eau Rhin-Meuse*

• "La municipalité dans le cadre du bassin versant"

M. Jean-Loup MAHIEU, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, France

• "L'établissement des budgets, des tarifs et le recouvrement"

M. Pascal UDRON, Chef du service Administration-Finances de l'Hydraulique Urbaine  
au District Urbain de Nancy, France

• "Organisation pour une utilisation plus économique de l'eau et la politique  
envers les entreprises industrielles"

M. Tadeusz FIJALKA, Directeur de la Société Municipale de l'Eau, Lublin, Pologne

• "Les changements juridiques des organismes de gestion des eaux municipales"

M. Leszek KARWOWSKI, Wrocław, Pologne

Discussion et conclusions par le Rapporteur

17h00 **ORGANISATION DE L'EVALUATION**

M. Jacek ZAPASNIK, NAN.C.I.E.

M. Patrick MARCHANDISE, Bureau de Projets OMS

## **SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1994**

### **9h00      SESSION 7 : LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE**

*Président de session : M. Nicolae PITU, Directeur Général, Régie des Eaux, Constanta, Roumanie*

*Rapporteur : M. Patrick FAIVRE, Directeur Général de NAN.C.I.E., France*

#### **TABLE RONDE**

Intervention des organismes suivants :

- le Centre International de l'Eau  
M. Gérard **BOLOGNINI**
  
- Cités Unies France  
Mme Florence **TISSANDIER**
  
- Cités Unies Développement  
M. Hervé **AFRINE**
  
- le Programme des Nations Unies pour le Développement  
Mme Florence **NAVARRO**
  
- l'Organisation Mondiale de la Santé  
M. René **KERSAUZE**

### **11h00      SESSION 8 : EVALUATION ET CONCLUSIONS**

M. Jacek **ZAPASNIK**, NAN.C.I.E.

M. Patrick **MARCHANDISE**, Bureau de Projets OMS

**11h45      Clôture du séminaire**

## LISTE DES PARTICIPANTS

### *Albanie*

Dr Tatiana **HARITO**, Ministère de la Santé et de la Protection de l'Environnement, Tirana  
M. Kastriot **SHEHU**, Ministère de la Construction, Tirana

### *Bulgarie*

M. Christo **SLAVCHEV**, Président du Comité Environnement, Gabrovo

### *Fédération de Russie*

M. Victor **ANTIMONOV**, Ville de Magnitogorsk  
M. Serguei **FROLOV**, Entreprise VODOKANAL, Novgorod  
M. Serguei **KOTCHINE**, Ville de Magnitogorsk  
M. Serguei **ORLOV**, Adjoint au Maire, Ville de Novgorod  
M. Vladimir **SMORJOK**, Ville de Magnitogorsk

## **France**

- M. Hervé AFRINE, Cités Unies Développement
- M. Gérard BOLOGNINI, Responsable de la Coopération Internationale, NAN.C.I.E.
- M. Daniel BURGUN, Responsable de l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement du District Urbain de Nancy
- M. Thierry COULOM, District Urbain de Nancy
- M. Pierre DUMONT, Maire de la Ville de Verdun
- M. Patrick FAIVRE, Directeur Général du Centre International de l'Eau - NAN.C.I.E
- M. Claude GAILLARD, Député de Meurthe-et-Moselle, 1er Adjoint au Maire de Nancy, Président du NAN.C.I.E
- M. Benoit GALLIOT, Service de l'Hydraulique Urbaine, District Urbain de Nancy
- M. Dominique GARDIN, Direction Générale de la Coopération Scientifique et Technique, Ministère des Affaires Etrangères
- M. Jean-Luc GODET, Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville.
- M. Philippe GUETTIER, Service de l'Eau, Ministère de l'Environnement
- M. Roger JOURDAN, Compagnie Générale des Eaux, Paris
- M. Bernard KACZMAREK, Chargé de Mission auprès du Directeur de l'Eau, Ministère de l'Environnement
- M. René KERSAUZE - Organisation Mondiale de la Santé
- M. Serge LAMANDÉ, Compagnie de l'Eau et de l'Ozone
- Mme Mireille LAPIERRE, Secrétariat Coopération Internationale, NAN.C.I.E.
- M. Jean-Loup MAHIEU, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Metz
- M. le Professeur MANCIAUX
- M. Christian MANSCHOTT, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. Patrick MARCHANDISE, Bureau de Projets de l'Organisation Mondiale de la Santé
- M. Jean-Claude MORETTI, Région Lorraine, Metz
- M. Michel MORLOT, Laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique, Nancy
- Mme Catherine MOUGENOT, Secrétariat du Bureau de Projets, Organisation Mondiale de la Santé
- M. Christian MUNCH, District Urbain de Nancy
- M. Jean-Louis OLIVER, Direction des Affaires Economiques Internationales, Ministère de l'Equipement
- M. Christian PARRA, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine
- M. Didier PASTANT, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Metz
- M. Bernard POURREYRON, C.N.F.P.T., Nancy
- M. Bernard POZZOLI, Conseiller Technique, NAN.C.I.E.
- Melle Valérie SCHWEITZER, Secrétariat Coopération Internationale, NAN.C.I.E.
- M. Pascal UDRON, Chef du service Administration-Finances de l'Hydraulique Urbaine au District Urbain de Nancy
- M. Gilles WAROT, SCE, Nantes
- M. Patrick WEINGARTNER, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Metz
- Mme Bénédicte WELTÉ, Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris
- M. Jacek ZAPASNIK, Chargé des Affaires Européennes et Multilatérales, NAN.C.I.E.

## **Visites**

- Laboratoires du Pôle de l'Eau :
  - \* Laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique : M. MORLOT
  - \* Institut de Recherche Hydrologique : M. BOEGLIN
- Station d'eau potable E. Imbeaux : M. Christian MUNCH
- Station d'Épuration de Maxéville : M. FAURE

## **Hongrie**

Mme Eszter HAVAS-SZILAGYI, Conseiller, Ministère des Transports, de la Communication et de la Gestion des Eaux

M. Antal MEZEI, Collaborateur Principal, Office National des Eaux, Budapest

M. Laszlo VARNAGY, Conseiller Principal, Office National des Eaux, Budapest

## **Pologne**

M. Allan CHWIEDUK, Ville de Rybnik

M. Tadeusz FIJALKA, Directeur de la Société Municipale de l'Eau, Lublin

M. Marek GRANICZKA, Directeur Adjoint des Affaires Economiques, Lublin

M. Wojciech KACZKOWSKI, Ville de Wroclaw

M. Leszek KARWOWSKI, Ville de Wroclaw

M. Piotr KOWALSKI, Agence de l'Eau de Gdansk

M. Jozef MAKOSZ, Maire de Rybnik

Mme Florence NAVARRO, PNUD

M. Grzegorz WOJCIECHOWSKI, Lublin

## **Roumanie**

Mme Liliana BARA, Expert, Ministère de l'Eau, des Forêts, de la Protection de l'Environnement

M. Vasile MEGLEI, Directeur de Production, Régie Autonome, Iasi

M. Nicolae PITU, Directeur Général, Régie des Eaux, Constanta

M. Octavian Marius SERBANESCU, Chef du Service Qualité, Régie des Eaux, Constanta

M. Stelian TANASE, Ingénieur en Chef, Régie des Eaux, Constanta

## ***Slovaquie***

M. Jaroslav **BIELIK**, Institut de Recherche des Eaux, Bratislava

M. Dusan **NEMEC**, Architecte Urbaniste, Ville de Bratislava

Ing. Jan **MADZO**, Directeur, OZDV, Entreprises de l'Eau Potable et de l'Assainissement de la Slovaquie Occidentale

Mme Veronika **PALKOVA**, Bratislava

M. Daniel **POSPISIL**, City Planner of Water, Ville de Bratislava

M. Viliam **SIMKO**, Directeur, Hydrotechnologia

Dipl. Ing. Maria **VAVROVA**, ZSVAK, Bratislava

## ***Slovénie***

M. Andrej **JUREN**, Institut de l'Environnement et de la Gestion des Eaux

## ***Tchèquie***

M. Borivoj **HAVLIK**, Chef du Département Eau, Ministère de la Santé

## **LISTE DES INTERVENTIONS**

- Antimonov Victor, (1994), La politique municipale d'adaptation de la production d'eau potable à la consommation, 7 pages, Eng.
- Bara Liliana, (1994), L'alimentation en eau en Roumanie, 17 p., Fr.
- Bolognini Gérard, (1994), Le Pôle de l'Eau et la Coopération Internationale, 13 p., Fr.
- Burgun Daniel, (1994), L'expérience du District Urbain de Nancy, 23 p., Fr.
- Fijalka Tadeusz, (1994), Organisation pour une utilisation plus économique de l'eau et politique envers les entreprises industrielles, 3 p., Eng.
- Guettier Philippe, (1994), L'assainissement dans le cadre européen, 22 p. Fr.
- Harito Tatjana, (1994), La qualité de l'eau potable en Albanie et les problèmes sanitaires, 1 p., Fr.
- Havas-Szilagyi, (1994), Le programme de protection des champs de forage, 12 p., Eng.
- Havlik Borivoj, (1994), La qualité de l'eau distribuée en République Tchèque, 9 p., Eng.
- Janssens J.G., (1994), Les aspects techniques de fonctionnement et de maintenance, et la formation, 16 p., Fr.
- Juren Andrej, (1994), La distribution de l'eau à Maribor, 10 p., Eng.
- Kaczkowski Wojciech, (1994), Les processus de privatisation de la gestion de l'eau - exemple de Wroclaw, 13 p., Eng.
- Kersauze René, (1994), L'Organisation Mondiale de la Santé, 4 p., Fr.
- Kersauze René, (1994), Le Bureau de Projets du Centre de l'Environnement et de la Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, 16 p., Fr
- Kowalski Piotr, (1994), Les changements dans la gestion de l'eau dans les villes polonaises, exemple de la ville de Koscierzyna, 11 p., Fr.
- Lamandé Serge, (1994), Les problèmes en réseau : pollution, fuites et réhabilitation - aspects techniques et financiers, 29 p., Fr.
- Mahieu Jean-Loup, (1994), La municipalité dans le cadre du bassin versant, 16 p., Fr.
- Makosz Jozef, (1994), La réhabilitation des réseaux d'assainissement et l'amélioration des stations d'épuration, 5 p., Fr.
- Manciaux Michel, (1994), Santé et Environnement dans la ville, 10 p., Fr.
- Manschott Christian, (1994), Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Mise en oeuvre au niveau local, 3 p., Fr.
- Meglei Vasile, (1994), L'utilisation des ressources d'eau à Iasi - Les moyens d'amélioration de la gestion de l'eau, 3 p., Fr.
- Mezei Antal, (1994), La situation d'assainissement et la manière de développement en Hongrie, 19 p., Fr.

- Navarro Florence, (1994), Eau et Société Civile, 10 p., Eng.
- Nemeč Dusan, (1994), L'évolution du type de gestion de l'eau potable à Bratislava, 3 p., Fr.
- Oliver Jean-Louis, (1994), Panorama des modes de gestion : régie, concession, affermage, 51 p., Fr.
- Orlov Serguei, (1994), L'approvisionnement en eau à Novgorod, expériences et problèmes, 4 p., Eng.
- Palko Dusan, (1994), Préparation de la transformation des entreprises d'Etat des services de l'eau potable et de l'assainissement en République Slovaque, 4 p., Fr.
- Parra Christian, (1994), Point de vue de la Région Lorraine et de la Ville de Nancy, 1 p., Fr.
- Pitu Nicolae, (1994), La distribution de l'eau à Constantza, 1 p., Fr.
- Shehu Kastriot, (1994), Les problèmes d'alimentation en eau potable de la ville de l'Elbasan et les solutions, 24 p., Fr. - Eng.
- Simko Viliam, (1994), Les filières de traitement de l'eau potable, 4 p., Fr.
- Slavchev Christo, (1994), L'eau potable à Gabrovo, 2 p., Eng.
- Udron Pascal, (1994), L'établissement des budgets, des tarifs et le recouvrement, 5 p., Fr.
- Warot Gilles, (1994), L'assainissement dispersé, 15 p., Fr.
- Welté Bénédicte, (1994), Les filières technologiques, 6 p., Fr.

## REMERCIEMENTS

Les organisateurs expriment leur gratitude à tous les participants à ce séminaire pour leur contribution et en particulier aux rédacteurs de ce rapport de synthèse, Monsieur Jacek ZAPASNIK et Monsieur Patrick MARCHANDISE ainsi qu'aux rapporteurs des différentes sessions :

**Session introductive** : le défi de la coopération internationale  
vu par les pays et par les villes / *M. Patrick FAIVRE*

**Session 1** : les critères de qualité de l'eau potable  
et la protection des ressources / *M. Michel MORLOT*

**Session 2** : les traitement de potabilisation / *M. Patrick MARCHANDISE*

**Session 3** : la distribution de l'eau / *M. Benoit GALLIOT*

**Session 4** : la protection de l'Environnement / *M. Didier PASTANT*

**Session 5** : la gestion municipale de l'eau / *M. Bernard POZZOLI*

**Session 6** : les mécanismes économiques de la protection  
et de la gestion de l'eau / *M. Jean-Loup MAHIEU*

**Session 7** : les actions de coopération internationale / *M. Patrick FAIVRE*